main ; 17. contour de l'église Saint-Martin ; 18. Grande-Place ;.

Rues existant en 1821. — 19. rue du Trichon ; 20. place du Trichon ; 21. place de la Mairie ; 22. rue des Ecorcheux ; 23. rue du Sépulcre ; 24. rue de la Place-verte ; 25. rue des Fabricants ; 26. rue du Midi ; 27. rue du Vert-Chemin ou rue Selosse ; 28. rue de l'Union ; 29. rue du Château, (depuis l'ancien fossé jusqu'à la rue de l'Union).

Rues existant en 1836. — Trente-huit rues ont été ouvertes de 1831 à 1836 :

30. rue de la Redoute ; 31. rue de l'Ermitage ; 32. rue de l'Alouette ; 33. rue Traversière ; 34. rue des Champs ; 35. rue de l'Epidème ; 36. rue du Fresnoy ; 37. rue des Lignes ; 38. rue de Tourcoing ; 39. rue de la Chapelle-Carette ; 40. rue du Calvaire ; 41. rue Saint-Antoine ; 42. rue du Quai ; 43. rue du Moulin ; 44. rue Nationale ; 45. rue de l'Embranchement ; 46. rue du Fontenoy ; 47. rue de l'Espérance ; 48. rue du Nord ; 49. rue du Bassin ; 50. rue de Blanchemaille 51. rue Latérale au chemin de fer ; 52. rue Saint-Pierre ; 53. rue des Ecoles ; 54. rue du Collège ; 55. rue Notre-Dame ; 56. rue de l'Orient ; 57. rue Destombes ; 58. rue de Sebastopol ; 59. rue de l'Empereur ; 60. rue d'Inkerman ; 61. rue des Longues-Haies ; 62. rue de la Rondelle ; 63. rue du Haut-Fontenoy ; 64. rue de la Tuilerie ; 65. rue du Square ; 66. rue Latérale, 2e partie ; 67. rue Saint-Maurice ;

Depuis 1836 jusqu'en 1899, c'est-à-dire en 63 ans, 309 nouvelles rues ont été créées. Ce fait à lui seul montre toute l'importance qu'a pris Roubaix en si peu de temps.

MORT SUBITE D'UNE TOURQUENNOISE. — Lundi après-midi, vers trois heures, Mme Bouillet, qui habite rue des Cinq-Voies, 75, à Tourcoing, passait rue Labruyère, lorsque, tout à coup, elle ressentit un malaise. Elle entra dans un estaminet voisin ayant pour enseigne « Au Congo », mais elle avait à peine fait quelques pas qu'elle s'affaissa.

Tous les soins que lui donnèrent les gens de la maison restèrent inutiles et M le docteur Carette, qui avait été appelé en toute hâte, ne put que constater le décès. Mme Bouillet avait succombé à une maladie de cœur dont elle souffrait depuis longtemps ; elle n'était âgée que de 39 ans.

OUTRAGES A LA POLICE. — Les agents de police Lecomte et Carrette, de patrouille dans la rue de l'Alouette, lundi matin, vers trois heures, remarquèrent quatre jeunes gens, qui frappaient sur la grande porte de l'ancien établissement de MM. Boulengé et Frégnac.

Comme les agents s'approchaient du groupe, les perturbateurs prirent la fuite et l'un d'eux, en s'enfuyant, s'écria : « Tous les agents sont des vauriens ». Mais il put être rejoint et arrêté. Conduit au poste de police du premier arrondissement, il a déclaré se nommer M. D..., broyeur de chaînes, âgé de 19 ans, demeurant rue Cuvier, à Tourcoing. On l'a trouvé en possession d'une canette en étain et d'une soucoupe en émaille. D'après ses déclarations, il avait enlevé ses objets, en compagnie de Louis Lemay, un jeune homme de 20 ans, demeurant à Roubaix, rue Cuvier, 4, dans un estaminet de la rue Boucher-de-Perthes, ayant pour enseigne « Au coin de bois ».

D'autres objets qui ont disparu de ce cabaret, n'ont pas été retrouvés.

Lundi, à la première heure, la police s'est mise à la recherche de Louis Lemay, mais il avait déjà gagné le large.

On peut croire que ces jeunes gens n'avaient pas l'intention de voler et qu'ils ont agi plutôt comme des gamins.

UN ACCIDENT DANS UN TISSAGE. — Lundi matin, vers neuf heures, l'un des tisserands de l'établissement de M. Henri Augem, rue Saint-Antoine, a fait une chute près de son métier. M. le docteur Drucbe, a examiné l'ouvrier, Augustin Verpraet, âgé de 40 ans, demeurant rue de Soubise, il a constaté que le malheureux s'était fait des contusions multiples. Il l'a fait admettre à l'Hôtel-Dieu.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Un ouvrier apprêteur de l'établissement de MM. Ségard et Vanackere, a été blessé au pied droit par la chute d'une manivelle. M. le docteur Butruille a examiné l'ouvrier, Charles Dietrick, âgé de 52 ans, demeurant rue Béranger, à Tourcoing, et lui a ordonné quelques jours de repos.

— Un charretier au service de l'ébouage de la Ville, Jules Crommelinck, âgé de 37 ans, demeurant à Wattrelos, a fait une chute en conduisant sa voiture. M. le docteur Delattre a constaté une entorse du pied gauche, qui forcera le blessé à chômer quinze jours.

Jules Galiegue, tisserand âgé de 31 ans, travaillant pour le compte de MM. Louis Dubar et J. Declercq, fabricants, s'est fait une plaie à la main gauche en travaillant à son métier. L'ouvrier qui habite rue de Sébastopol, cour Delisse, a été l'objet des soins de M. le docteur Lepers, qui lui a prescrit quinze jours de repos.

— A la Société anonyme de la rue du Curoir, un menuisier, Gaspar Imbert, âgé de 62 ans, demeurant rue du Tilleul, impasse Saint-Louis, s'est blessé à l'auriculaire de la main droite. M. le docteur Dispa lui a prescrit une dizaine de jours de repos.

— Dans l'établissement d'apprêt et de teinture de MM. Lecomte et Déprês, l'un des ouvriers a eu le pied droit écrasé par la roue d'un chariot, chargé de pièces de tissus. M. le docteur Butruille a examiné l'ouvrier, César Fervacque, âgé de 44 ans, qui demeure rue Decrême, cour Carmoran, et lui a ordonné huit jours de repos.

— Un manœuvre de l'atelier de construction de M. Crépelle-Fontaine a été blessé au pied gauche pendant son travail. L'ouvrier, Charles Dedeker, âgé de 23 ans, demeurant rue Jean-Bart, cour Dumery, devra, d'après l'avis de M. le docteur Ballenghien, chômer dix jours.

— L'un des ouvriers de l'établissement de construction de M. Léon Olivier, s'est blessé à l'œil gauche en tombant. L'ouvrier, Louis Glorieux, âgé de 14 ans, demeurant boulevard de Strasbourg, a été l'objet des soins de M. le docteur Delattre, qui lui a prescrit huit jours de repos.

— Henri Lemaire, âgé de 42 ans, demeurant rue Saint-Jean, travaillant pour le compte de MM. Dubron et Cie, corroyeurs, s'est blessé à la main gauche. M. le docteur Labbe a examiné le blessé et lui a ordonné dix jours de repos.

— L'un des magasiniers de l'imprimerie de M. Alfred Reboux, s'est blessé en tombant. M. le docteur Bernard, qui a examiné l'employé, Lucien Foveau, âgé de 25 ans, demeurant rue de la Perche, lui a prescrit quelques jours de repos.

— Un homme d'équipe du chemin de fer du Nord, s'est blessé à la jambe gauche en tombant. M. le docteur Derville, qui a examiné le blessé, Marcel Dehoucq, âgé de 41 ans, demeurant rue des Ogiers, à Croix, lui a ordonné six jours de repos.

— Dans le tissage de MM. les fils d'Alfred Motte, une tisserande, Angèle Hespel, âgée de 24 ans, demeurant rue du M[illegible]lin, à Wattrelos, s'est blessée au bras droit en soulevant la [illegible]bascule de son métier. Un repos de huit jours lui a été prescrit par M. le docteur Lepers.

—Une tisserande, Marie Desplanques, âgée de 22 ans, demeurant rue Nabuchodonosor, travaillant pour le compte de MM. Charles Lefebvre et Florent, a eu la main droite comprimée entre le butoir et l'échappement de son métier. M. le docteur Dispa lui a prescrit dix jours de repos.

L'ŒUVRE DE LA BOUCHEE DE PAIN. — Semaine du 7 au 13 décembre, 1901 inclus. Nombre de portions distribuées : Grandes personnes, 2.734 ; enfants, 1.280 ; total, 4.004.

Dix mille francs à qui prouvera que le beurre d'Oostcamp n'est pas pur : le kilogr. **3,80** — Demi-sel, **3,60** — **Rue du Bois, 13.** 4

PARAPLUIES ELEGANTS et solides, cannes, recouvrages et réparations en deux heures. SERVENAY, 12, rue de la Gare. 9441

POUR L'ACHAT D'UN PIANO, adressez-vous de confiance à la maison Marcelli, 3, rue du Bois, à Roubaix.

AGENDAS COMMERCIAUX pour 1901. — En vente à la librairie du *Journal de Roubaix*, 71, Grande-Rue.

### WASQUEHAL

REVISION DES LISTES ELECTORALES. — M. Léon Détailleur, employé, est nommé membre de la Commission chargée de la révision des listes électorales. Cette Commission s'est réunie, lundi soir, à la Mairie, et a arrêté le premier tableau rectificatif qui comprend 149 inscriptions et 124 radiations. Ce tableau et la liste électorale sont déposés à la Mairie et seront communiqués à tout requérant. Les demandes en inscription ou en radiation devront être formées avant le 4 février.

### LANNOY

LES CONTRIBUTIONS. — Les rôles généraux des contributions foncières, personnelles, mobilières et des portes et fenêtres de l'année 1901, pour les communes d'Hem, Leers, Sailly, Willems, et Toufflers, sont en recouvrement. C'est de ce jour que courent les délais : 1° d'un mois pour présenter les demandes en décharge ou réduction dans les mairies ; 2° de trois mois pour adresser les mêmes demandes au Préfet.

UNE ARRESTATION. — La gendarmerie a mis en état d'arrestation, en vertu d'un mandat d'arrêt, Lucien Sauvien, tailleur d'habits, âgé de 20 ans, originaire de Baisieux. Cet homme, qui est inculpé de vol, sera conduit à Lille, mardi après midi.

UN ACCIDENT DU TRAVAIL. — A la fabrique de tissus pour ameublement de MM. Lebergne, un tisserand, Pierre Lefèvre, demeurant à Toufflers, a eu l'index de la main gauche pris dans le régulateur de son métier, et s'est blessé légèrement. M. le docteur Parmentier lui a prescrit quinze jours de repos.

LE MOUVEMENT DE LA POPULATION. — Il y a eu, pendant l'année 1900, à Lannoy, 33 naissances, 44 décès et 11 mariages.

### FLERS-BREUCQ

UN VOL SINGULIER. — Une ménagère du hameau, la femme Augustin Starjac, demeurant au chemin d'Epinoy, a été victime, dimanche, d'un vol inexplicable : S'étant absentée quelques minutes de sa cuisine, pour aller dans sa chambre à coucher, elle constata en descendant qu'un porte-monnaie contenant 18 francs avait disparu du tiroir de la table où elle l'avait déposé. La pauvre femme, qui est mère d'une nombreuse famille et n'a pour la sustenter que le salaire de son mari, ouvrier à la teinturerie Hannart, n'eut d'autre ressource que de déposer une plainte à la police locale. La gendarmerie de Roubaix, informée par le garde Cocheteux, a fait une enquête.

UNE VOITURE TAMPONNEE PAR LE CAR A VAPEUR. — Cet accident est heureusement le seul qui, à notre connaissance, ait été occasionné par l'épais brouillard dont cette région a été couverte jusque dimanche soir. Il s'est produit vers huit heures, entre les hameaux du Breucq et de la Ville de Roubaix, à proximité de la brasserie Lepers. La voiture de M. Joseph Delangre, marchand de beurre et d'œufs à Mons-en-Barœul, s'étant égarée, dans l'obscurité, sur l'accotement de la route, a été tamponnée par le tramway à vapeur. L'essieu du véhicule fut brisé et le cheval légèrement blessé. Le conducteur est sain et sauf.

### TOUFFLERS

LES CONSTRUCTIONS PENDANT L'ANNEE 1900. — Pendant l'année précédente, le chiffre des propriétés bâties s'est encore accru sur le territoire de la commune. Voici, par quartier, ce qui a été construit : Au Village, il a été fait cinq maisons, dont une à usage de cabaret et une autre avec dépendances, écurie et hangar ; par contre, trois vieilles maisons ont été démolies dans ce hameau ; — au Sentier de Lannoy, il y a eu quatre nouvelles maisons, dont une à usage de cabaret. On a construit, route de Lannoy, deux maisons ; au Trieu du Quesnoy, une, et au Château de Wasme, deux. Parmi les propriétaires qui ont fait bâtir, on compte quatre Roubaisiens, neuf habitants de Toufflers, un de Lys et un de Lannoy.

### LEERS

PUBLICATION DE ROLE. — Le rôle général des contributions foncière, personnelle mobilière et des portes et fenêtres, pour 1901, est mis en recouvrement à partir de ce jour. Il comprend 633 articles pour une valeur de 40.065 francs 67 c.

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Un ouvrier briquetier, Louis Merchez, âgé de 23 ans, s'est fait une entorse au poignet, en défournant des briques. Un repos de huit jours lui a été prescrit par M. Tribou, médecin.

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX *Maison fondée en 1835*

Impressions pour Sociétés Financières ou Industrielles : **Actions. — Obligations. — Factures. — Bordereaux. — Quittances. — Circulaires. — Modèles divers. — Têtes de Lettre. — Registres. — Carnets, etc., etc.** — Livraison rapide. — Exécution soignée. — Prix modérés. 2

MAISON DEFLOU

8, rue de la Gare, 8, Roubaix

Haute nouveauté en chaussures d'hiver. Bottes souliers, dernier genre, pr soirées et bals. Seule dépositaire de la marque Pinet.

## WATTRELOS

CONFERENCE HISTORIQUE. — Dimanche prochain, une grande conférence historique sera donnée sous les auspices de la « Jeunesse catholique », dans la salle des fêtes de l'école St-Joseph, rue Saint-Joseph. Un orateur de grand talent prendra la parole. On peut se procurer des cartes aux membres du comité.

LA FRAUDE. — Les préposés des douanes Rouzeau et Dupont, ont arrêté dans la nuit de dimanche à lundi, à 3 heures et demie du matin, près du chemin Castel, un fraudeur du nom de Schomblond Eugène, 19 ans, charron, né à Tarbes, demeurant à Roubaix, rue de la Redoute, 24, qui était porteur de 24 kil. d'allumettes, valeur 135 francs.

TOMBOLA DE LA SOCIETE DE GYMNASTIQUE « LA GAULOISE ». — Les lots de la tombola de « La Gauloise », dont le tirage est fixé au 27 février prochain, sont actuellement exposés à la vitrine du magasin de meubles de M. Batteur, au Crétinier. Des billets dont le prix est de 10 centimes, sont en vente chez M. E. Hardain, débitant de tabac, également au Crétinier. Cette exposition ne durera qu'une dizaine de jours.

## TOURCOING

SERVICE MUNICIPAL DES EAUX. — ADJUDICATION POUR FOURNITURES, TRAVAUX ET MAIN-D'ŒUVRE EN 1901-1902-1903. — Lundi à trois heures, a eu lieu à l'Hôtel-de-Ville, une adjudication, en 11 lots, des fournitures, travaux et main-d'œuvre en 1901, 1902 et 1903.

Etaient présents :

Pour Tourcoing, MM. Léon Salembien, adjoint, président ; Hippolyte-Honoré Colson et Victor Maertens, conseillers municipaux.

Pour Roubaix : MM. Henri Carrette, maire, Achille Lepers et Hervé Milbéo, adjoints.

Le bureau était assisté de MM. Bulté et Salembier, receveurs municipaux ; Julien Marin, inspecteur faisant fonctions de directeur du service, et Edouard Devernay, chef du secrétariat de la mairie de Roubaix.

En voici les résultats :

Fourniture de fonte, 33.600 fr., adjudicataire, Société des Hauts-Fourneaux et fonderies de Pont-à-Mousson ; rabais 5 %. — Fourniture de plombs, 20.000 fr., adjudicataire, Compagnie royale Asturienne des mines ; rabais 1 %. — Fourniture de tuyaux en cuivre, 3.000 fr., adjudicataire, M. Pierre Deldique-Lerouge, de Roubaix-Tourcoing ; rabais 17 %. — Fourniture de robinets-vannes, 4.000 fr., adjudicataire, Société d'Aubrives et de Villerupt ; rabais, 13 %. — Fourniture de robinets en bronze, 2.400 fr., adjudicataire, MM. Antoine Fraignac et fils, de Roubaix-Tourcoing ; rabais 5.05 %. — Fourniture de cordes pour joints, 975 fr. ; pas d'adjudicataire. — Fourniture pour maçonnerie 2.100 fr. ; pas d'adjudicataire. — Transport de matériaux, 1.500 fr., adjudicataire, Mme Vve Marissal-Roger, de Roubaix ; rabais, 3 %. — Terrassement à Roubaix, 18.000 fr. ; terrassement à Tourcoing, 12.000 fr., adjudicataire des 2 lots, M. Victor Bérat, de Roubaix ; 13.75 %. — Déchargement et transport de charbons à Bousbecque et Roncq, 14.400 fr., adjudicataire, M. Amédée Fremaux, d'Halluin ; 15.75 %.

UNE DISTINCTION HONORIFIQUE. — Nous apprenons avec plaisir qu'un de nos concitoyens, M. Maurice Scamps, ex-adjudant au 12e de ligne où il compte vingt années de service, vient d'être décoré de la médaille militaire et nommé percepteur à Beuvry (Pas-de-Calais.)

UNE CONFERENCE A LA MAISON DES OUVRIERS. — EXTENSION DE L'ECOLE SYNDICALE D'APPRENTISSAGE. — Dimanche, après-midi, dans la salle de la maison des Ouvriers, rue d'Alger, (Croix-Rouge), l'ouvrier directeur, M. Henri Duquenne, a réuni dans une conférence privée les parents et enfants de l'école catholique payante et les élèves de l'école syndicale d'apprentissage.

Après un discours sur la nécessité qu'il y a pour les ouvriers surtout de jouir de la liberté de l'enseignement, M. Duquenne, a rendu compte de son administration de l'école Syndicale d'apprentissage pendant le quatrième trimestre de l'année 1900. Les fournitures du cours de dessin, plusieurs bourses accordées à des jeunes ouvriers incapables de payer ont épuisé les faibles ressources de la caisse ; il y a un déficit de 4 fr. 50.

L'ouvrier-directeur, ne se décourage pourtant pas et il ouvre une souscription parmi les ouvriers, non seulement pour continuer les cours du soir, mais encore pour y ajouter un cours d'ajustage qui comprendra 12 étaux et qui entraînera une dépense de 1000 francs. Le comité d'administration et d'inspection de ce dernier cours sera nommé par les syndicats des contremaîtres faisant partie des Unions fédérales. Si des personnes généreuses veulent bien s'intéresser à la réussite de ce projet, le cours sera installé sous peu.

A la fin de la conférence l'ouvrier-directeur proclame la liste des récompenses attribuées à ceux des élèves qui ont suivi avec le plus d'assiduité les cours de l'école Syndicale. Les jeunes gens se présentent sur l'estrade pour recevoir leurs prix.

L'ŒUVRE DES DAMES DU VESTIAIRE. — Nous recevons la communication suivante :

« Au milieu des tristesses de l'heure présente, les Dames du Vestiaire des Ecoles libres ont la douce consolation de voir des cœurs généreux soutenir et protéger cette belle œuvre.

« Fidèle à sa louable habitude, depuis quelques années, le bienfaiteur anonyme vient d'offrir ses belles étrennes au Vestiaire des Ecoles ; les Dames directrices de l'œuvre sont profondément touchées de sa générosité, et le prient de recevoir ici, l'expression de leur vive et profonde reconnaissance. Elles ne peuvent qu'unir leurs prières à celles des enfants des Ecoles ; mais, Dieu qui ne laisse pas sans récompense le verre d'eau, donné en son nom, saura rendre au centuple, en joie et bénédictions, à celui qui se dépouille pour les malheureux.

« Les Dames du Vestiaire profitent volontiers de l'occasion, pour remercier aussi toutes les personnes généreuses qui viennent en aide à l'œuvre ; soit par des dons, soit par leur travail ; elles recommandent d'une manière toute particulière cette œuvre, à la charité des personnes révouées à l'éducation chrétienne de l'enfance. Les épreuves si nombreuses qui ont frappé les bienfaiteurs du Vestiaire, les privèrent de bien des ressources, elles osent donc faire un appel à tous ceux qui peuvent les aider. Les moindres dons soit en laine, tissus de tous genres, petits coupons, seront reçus avec une grande reconnaissance, rue des Ursulines, 85.

« Le Dames du Vestiaire prient aussi les personnes qui n'auraient pas renvoyé leur ouvrage de l'année dernière, ou des années précédentes, de le faire le plus tôt possible ; les ressources étant plus restreintes, tous les vêtements leur sont nécessaires, pour assurer à chaque enfant, ce qui lui revient ; elles comptent donc sur la bonne volonté de toutes les travailleuses dévouées au Vestiaire ».

L'ENTREE EN FRANCE DES PIGEONS VOYAGEURS PENDANT L'ANNEE 1900. — Les expéditions de pigeons voyageurs destinés aux lâchers pour la France par la gare de Tourcoing, ont encore été plus nombreuses pendant l'année 1900 que l'année précédente. Les chiffres se décomposent comme suit : 716.518 pigeons voyageurs contenus en 17.417 paniers et 3.726 expéditeurs.

Pigeons pour la reproduction, le tir et la consommation 136.645 pigeons, contenus dans 2.115 paniers et envoyés par 422 éleveurs.

La plus-value sur la rentrée des pigeons voyageurs sur l'année 1899 est de 144.162 pigeons, contenus dans 1.715 paniers et de 127 expéditeurs.

L'augmentation de la rentrée des pigeons pour la reproduction, le tir et la consommation, sur l'année 1899, est de 21.288 pigeons contenus dans 485 paniers et 44 expéditeurs.

Il est donc rentré en 1900 : pigeons voyageurs 853.163 contenus dans 19.532 paniers, soit une augmentation de 125.450 pigeons contenus dans 2.200 paniers.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — A la fonderie de MM. Depriester et Cie, rue du Bois, un manœuvre, Théophile Feys, âgé de 29 ans, domicilié à Roncq, a eu l'index de la main droite écrasé par la chute d'un chassis. Il en est résulté une plaie. M. le docteur Bernard lui a prescrit un repos de dix à douze jours.

— Dans l'établissement de MM. Mathon et Dubrulle, fabricants, boulevard Gambetta, un aide-soudeur, Jules Desurmont, âgé de 15 ans, demeurant boulevard Gambetta, 319, a été blessé aux mains par la chute d'un poids. M. le docteur Picquet a relevé une plaie contuse de l'auriculaire gauche avec arrachement de l'ongle ainsi que des contusions de l'avant-bras droit. L'incapacité de travail sera de huit à dix jours.

UN MAUVAIS FILS.— Dans l'après-midi de lundi, M. Speneux, commissaire de police du 3e arrondissement, a fait procéder à l'arrestation d'un jeune homme de 22 ans, nommé Emile Deportere, ouvrier tapissier, demeurant rue de Metz, maisons Vandebrouck.

Ce jeune homme s'était porté à des violences sur sa mère parce qu'elle refusait de lui donner de l'argent. Il y a environ trois semaines, Deportère a encore été arrêté pour le même motif.

### Communications

TOURCOING. — Fanfare les Intimes. — En vue de la soirée organisée par la société « Mando-Club », pour samedi prochain, le président fait appel à tous ses musiciens pour la répétition de mercredi.

### MOUVAUX

MYSTERIEUX VOLS.— ARRESTATION DU COUPABLE. — L'arrestation d'un malfaiteur, auteur de plusieurs vols, vient d'être opérée.

Il y a plusieurs mois, Mme veuve Grimonpont, cultivatrice, s'apercevait de nombreux vols commis chez elle dans des circonstances mystérieuses. Aucun indice ne permettait à la police de suivre une piste. Or, dimanche matin, vers six heures, M. Grimonpont fils, en rentrant chez lui, constata qu'une porte, ordinairement ouverte, avait été fermée avec soin. Il commença ses investigations et vit, dans le salon, un homme qu'il reconnut comme un ancien domestique de la ferme. Le bruit qu'avait fait M. Grimonpont attira l'attention du malfaiteur qui prit la fuite par une fenêtre dont il avait brisé le carreau de vitre. M. Grimonpont avertit immédiatement l'autorité et, dans la soirée de dimanche, M. Hurtn, commissaire de police de La Madeleine, accompagné du garde-champêtre Duprez, procédait à l'arrestation du malfaiteur à son domicile, hameau du Molinel, à Marcq. C'est un sujet belge, âgé de 32 ans, Aloïs Doom. Il avait dérobé, dimanche, une somme de 20 francs qui se trouvait dans la chambre à coucher de Mme Grimonpont. Aloïs Doom a été, il y a un an et demi, nettoyeur de rails à la Compagnie des Tramways à vapeur. Il a été conduit à Lille lundi, à trois heures.

### NEUVILLE-EN-FERRAIN

LE MOUVEMENT DE L'ETAT-CIVIL PENDANT L'ANNEE 1900. — Durant l'année qui vient de s'écouler, 116 naissances ont été enregistrées ; on a déclaré 90 décès et 26 mariages ont été enregistrés. Ces chiffres sont voisins de la moyenne des années précédentes.

### HALLUIN

ACCIDENT CAUSE PAR LE VERGLAS. — Dimanche soir, M. Camille Deleu, boucher, rue des Ecoles, passant rue de Lille, a fait une chute et s'est fracturé la jambe gauche au-dessus de la cheville. Transporté dans la charcuterie de M. Delov, il reçut les premiers soins en attendant l'arrivée de M. le docteur Pierchon, qu'on était allé quérir en toute hâte ; la guérison nécessitera un repos de plusieurs mois.

CONTRAVENTIONS. — Dans la soirée de dimanche, la police a dressé contravention à Arthur H..., 27 ans, domestique au Moulin-Dupont ; Emile V..., 35 ans, sabotier, rue St-André ; Henri L..., 30 ans, tisserand, rue des Processions ; Edouard R..., 21 ans, et Alidor M..., 17 ans, tisserand, rue St-André, pour avoir refusé de quitter un estaminet après l'heure de la retraite, malgré les injonctions du cabaretier.

L'ETAT DE SANTE DE M. LEMAITRE-BONDUELLE, ANCIEN MAIRE. — Le mauvais état de santé dans lequel se trouvait depuis quelque temps l'honorable M. Paul Lemaitre-Bonduelle, ancien maire et maire honoraire de la ville d'Halluin, est devenu plus précaire. Dans la journée de samedi, le vénérable malade subissait une seconde attaque d'apoplexie, et il a, depuis, perdu connaissance. Son état est tel que le sacrement de l'Extrême-Onction lui a été administré, dimanche, et, au dernier moment, on nous dit qu'une issue fatale est à redouter à tout instant.

### LINSELLES

CHUTE CAUSEE PAR LE VERGLAS. — Dimanche matin, M. Clovis Delbart, 50 ans, garde-chasse au service de M. Hennion, est tombé si malheureusement qu'il s'est brisé la cheville droite. Il a reçu les soins de M. le docteur Bonenfant, qui estime que la guérison nécessitera un repos d'au moins six semaines.

UN CHEVAL EMPORTE. — Dimanche soir, vers six heures, M. Dhulst, fabricant d'échasses, à Mouvaux, avait arrêté son équipage en face d'un estaminet de la Place. Tout à coup, le cheval prit peur et s'emporta. Il parcourut à une allure très rapide les rues de l'Etoile et des Chaudronniers. Un accident serait inévitablement survenu sans l'intervention de M. Narcisse Wagnon, domestique, qui parvint à arrêter l'animal et à le maîtriser.

UN ACCIDENT DE VOITURE. — Lundi matin, un accident qui aurait pu avoir des suites graves s'est produit dans la rue des Chaudronniers, vers dix heures. Un marchand de beurre et d'œufs de Roncq, M. René Sanctorum, passait dans cette rue en voiture, lorsque, soudain, une des roues du véhicule sortit de l'essieu. La voiture bascula, et la roue, continuant de rouler, alla tomber une centaine de mètres plus loin. Les dégâts sont purement matériels : plusieurs centaines d'œufs ont été cassés. Quant au conducteur, il n'éprouva aucun mal.

UN LINSELLOIS VICTIME D'UN ACCIDENT A WERVICQ. — Un habitant de Linselles, M. Henri Pottier, âgé de 65 ans, demeurant au Blaton, s'était rendu, dimanche matin à Wervicq (Belgique), où il avait assisté à la messe. En sortant de l'église, il glissa, fit une chute et se fractura la cheville du pied droit. Transporté à son domicile, à Linselles, il a reçu les soins de M. le docteur Bonenfant. Le blessé devra subir un repos d'environ deux mois.

## LILLE

L'ECOLE D'ART ET METIERS DE LILLE ET L'ECOLE INDUSTRIELLE DU NORD DE LA FRANCE. — Paris, 14 janvier. — Un certain nombre de députés, parmi lesquels, MM. Delaune, Barrois, Rogez, Eug. Motte, Plichon et Mercrette-Ledieu ont déposé un amendement au projet de loi ayant pour objet d'étendre, aux élèves de l'école d'Arts et Métiers de Lille, le bénéfice de l'article 23, de la loi du 15 juillet 1889, sur le recrutement de l'armée. Ils demandent que cette dispense de l'article 23 soit accordée aux élèves de l'Institut industriel du Nord de la France.

Mgr FAVIER A LILLE. — Mgr Favier, le vaillant évêque de Pékin, est arrivé, dimanche soir, à Lille, venant de Cambrai. Il est [illegible]ndu au Séminaire académique. Les professeurs de l'Université catholique et quelques ecclésiastiques de la ville lui ont été présentés et ont entendu de sa bouche le récit des tragiques évènements auxquels il a assisté.

POMPES FUNEBRES CORNILLE PENNEL

23, rue de Lannoy et 10, rue Bernard, Roubaix. Fabrique de cercueils de luxe et ordinaires, tentures pour chapelles, corbillards de toutes classes, fourgons pour transports de corps en France et à l'Etranger. Renseignements gratuits pour le cimetière. Couronnes en tous genres. Téléphone.

## CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille KRABANSKY-CHUFFART qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Espérance-Sophie CHUFFART, décédée à Roubaix, le 13 janvier 1901, dans sa 70e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Services Solennels qui auront lieu le Mercredi 16 courant, à neuf heures, en l'église Saint-Joseph, à Roubaix. — Les Vigiles seront chantées le Mardi 15 courant, à quatre heures et demie. — L'assemblée à la maison mortuaire, boulevard de la République, 78.

Les religieuses du T.-S. Sauveur prient les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de leur chère sœur MARIE-ARISTIDE, décédée le 14 janvier 1901, dans sa 41e année, et la 15e de profession, munie des secours de la Sainte-Eglise, de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister au Convoi, Service et Enterrement qui auront lieu le Mercredi 16 janvier, à neuf heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée, 24, place de la Liberté.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Martin, le mercredi 16 janvier 1901, à dix heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Henri-François Joseph LEDUC, époux de Dame Octavie DURIF, décédé à Roubaix, le 16 décembre 1900, dans sa soixante-dixième année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

## TRIBUNAUX

### TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du lundi 14 janvier 1901

Présidence de M. Sée, vice-président

VIOLATION DE DOMICILE. — Léon Dujardin, 19 ans, ouvrier électricien, demeurant à Roubaix, rue de Tunis, 10, est poursuivi pour violation de domicile ; c'est la troisième fois qu'il comparait devant la justice et il jure au Tribunal que ce sera la dernière. Nous verrons. L'agent Gonse, dépose que vendredi matin, vers deux heures et demie, une jeune fille, Jeanne Vendersonpel, blanchisseuse, qui habite en garni, rue de la Redoute, avec sa sœur, vint se plaindre qu'un individu, qui avait été son ami, était venu brutalement frapper chez elle, et, comme elle refusait avait ouvert la porte à coups de pied ; il les avait aussi menacées. Dujardin s'excuse sur l'ivresse. Il est condamné à vingt jours de prison.

DES VAGABONDS comparaissent tour à tour. L'un d'eux, Charles Lesage, âgé de 24 ans, attrape dix jours de prison ; les autres s'en tirent avec huit jours ; ce sont : Constant Nogry, 45 ans, chaudronnier, Auguste Rialland, 25 ans, journalier, et Pierre Tangny, 20 ans, tourneur ; ce dernier qui n'a jamais été condamné, obtient le bénéfice du sursis.

UN FRAUDEUR, Jacob Maesen, 21 ans, journalier, à Tournai, arrêté le 9 janvier à Roubaix, vers six heures du matin, avec 21 kil. de tabac belge, valeur 262 francs, qu'il importait en compagnie d'un autre individu fugitif, est condamné à deux mois de prison et cinq cents francs d'amende.

## CONCERTS ET SPECTACLES

THEATRE DE TOURCOING. — Direction Alexandre fils. — Très intéressante représentation, dimanche soir, au théâtre de la rue de Tournai. « La Fille du régiment » et « le Châlet », ces deux perles du répertoire lyrique ont été fort applaudies du public qui a fait aux principaux artistes une véritable ovation à la fin du spectacle. Mlle Hetner prêtait le concours de sa voix généreuse, riche, sonore, au rôle de « Marie » ; son succès a été des plus vifs et des plus mérités ; M. Buyel a chanté « Sulpice », et « Max » avec beaucoup de talent et M. Cartier a été irréprochable dans Tonis et Daniel. Enfin Mlle Durand a joué « Betly » avec toute la gracieuseté désirable. Un seul regret : c'est que l'orchestre n'ait pas toujours suivi les mouvements des chanteurs.

Somme toute, excellente soirée au cours de laquelle nous avons pu constater une fois de plus, l'ordre parfait, le calme, l'absence complète de tout bruit qui caractérisent les représentations que donne M. Alexandre. En évitant ou supprimant toute cause de tumulte, le directeur est arrivé à ce que la salle de la rue de Tournai soit, le dimanche, le théâtre de Tourcoing et rien de plus.

### PROGRAMME DES THÉATRES

**HIPPODROME DE ROUBAIX**

**Direction : A. Bourdette**

Bureaux à 7 heures 1/2 Rideau à 8 heures

MERCREDI 16 JANVIER

**PRINCESSE D'AUBERGE**

Opéra en 3 actes et 4 tableaux

Poème de N. de Tiere. Paroles françaises de G. de Lazye. Musique de Jan Blockx

Orchestre de Lille, au grand complet, sous la direction de M. Philippe Bromet, premier chef.

Prix des Places. — Fauteuils et Loges, 4 fr. — Pourtours, 2 fr. 50. — Premières Galeries, 1 fr. 75. — Deuxièmes Galeries, 0 fr. 60.

**THÉATRE DE TOURCOING**

Direction : ALEXANDRE Fils (2me année)

A 7 heures 1/2 A 7 heures 1/2

DIMANCHE 20 JANVIER 1901

Avec le concours de MM. Alexandre, du Châtelet ; d'Harcy, de l'Odéon ; Le Brun, de l'Ambigu ; Dargis, de la Comédie Populaire.

Représentation extraordinaire

**LES PIRATES DE LA SAVANE**

Drame à grand spectacle en 6 tableaux

Nombreuse figuration (pirates, vacueros, marins). Décor nouveau, machination spéciale, costumes de la maison O. Stelmons, ex-costumier de l'Opéra. Perruques de la maison Ch. Aimé. Armes et artifices de Ruggieri.

La petite Carin, âgée de huit ans, jouera le rôle d'Eva.

THEATRE DE ROUBAIX. — Direction Louis Couvreur. — Jeudi 17 janvier. — Bureau à 7 heures 1/2 ; rideau à 8 heures 1/2. — « La Poupée », opéra comique à grand spectacle en quatre actes et cinq tableaux. — Prix des places ordinaires.

GRAND-THEATRE DE LILLE. — Direction Bourdette. — Mardi 15 janvier. — Bureaux à 7 heures 1/2. — Spectacle à prix réduits : « Princesse D'auberge », et « Jean-Marie », comédie en un acte.

---

FEUILLETON DU 16 JANVIER 1901 — N° 219

# LA F[illegible] DU GUILDO

par Pierre SALES

QUATRIEME PARTIE

XXV

**La légende du Guildo**

— Je ne voudrais pas vous garantir que ce que j'aperçus était bien exact ; et je vous laisse dans toute liberté de croire que l'hospitalité de la Frochais ne m'avais pas laissé mon bon sens ; mais enfin, je me vois encore, accoudé à mon bateau, avec cette ogive audessus de moi, et, dans l'encadrement, une silhouette de femme... Et... je ne distinguai plus rien !

— Décidément, Monsieur, le cidre et le poiré de mon beau-père sont des merveilleuses boissons. — Et naturellement, vous recherchâtes la malheureuse ?

— Je ne pouvais faire stopper mon yacht, à cause de l'eau qui baissait sans cesse. Je mis un canot à la mer, malgré les railleries de l'équipage...

— Qui n'avait rien vu ?

— Tout mon monde était absorbé par la manœuvre. Je parcourus l'Arguenon, d'une rive à l'autre, mais vainement. Et je finis par rejoindre mon yacht, persuadé que j'avais été victime de mon imagination. Et, deux jours après, j'avais le bonheur de rencontrer mon excellent ami Joë en pleine mer, à quelques milles du Havre, et de le sauver.

— C'est qu'il était écrit que vous sauveriez quelqu'un ! prononça Raymond avec une intention de moquerie. Vous deviez gagner un prix Montyon.

Mais il souriait du bout des lèvres et se sentait tout glacé.

Le récit de Claude avait pu donner le change aux autres ; il n'était que trop explicite pour lui.

— Et ensuite ? interrogèrent Jano et Ninie tout angoissées.

Cette hallucination de M. Champagney ne pouvait être la conclusion de l'histoire promise ; il leur fallait un dénouement plus réel.

— Mesdemoiselles, mon récit en resterait là, sans une coïncidence étrange, qui fait que je me demande encore, après plus de vingt ans, si j'ai rêvé ou non.

Il se leva et marcha résolument vers un pan de ruines qui s'écroulait le long du rocher jusqu'à la ligne de l'eau.

Tout le monde le suivit de très près, sauf Raymond, qui demeura quelques secondes en arrière avec Betsy.

— Qu'avez-vous donc ? fit celle-ci dans un mouvement d'irritation.

— Moi ?

— Vous paraissez si troublé.

— Ennuyé simplement, ma chère amie. Je n'aime pas qu'on se moque de moi ; et c'est ce que M. Claude Champagney est en train de faire, non seulement de moi, mais de nous tous. Allez donc écouter la fin de son histoire ; elle me paraît vous intriguer prodigieusement.

Claude, penché un peu en dehors, affirmait en ce moment :

— C'est bien ici que se trouvait l'ogive. Or, c'est ici que, le lendemain, on ramassa le bonnet ensanglanté d'une paysanne, d'une certaine... Comment se nommait donc votre sœur de lait, Monsieur de Kermeric ?

Kermeric eut l'air de ne pas avoir entendu.

— Vous me demandez, Monsieur ? fit-il en se rapprochant nochalamment.

— Je cherchais le nom, mais je le retrouve : Annette, Anna, Annaïc ou Pernaïc... quelque chose dans ce genre.

— Comme maman, alors ! remarqua naïvement Ninie.

Naïc ne broncha pas, et elle dit avec un calme parfait :

— En effet, mon ami, je me rappelle que, lorsque tu m'as raconté cette histoire si étrange, si mystérieuse, tu m'as dit que cette pauvre fille portait à peu près mon nom.

Betsy, voyant que le trouble de Raymond persistait, augmentait même, intervint alors, hautaine, presque insolente. Elle ne comprenait pas de quoi il s'agissait, mais sentant le besoin de porter secours à son complice.

— Mon cher M. Champagney, dit-elle, vous nous aviez promis une légende, tout au moins une histoire légendaire, et voilà que vous concluez par un mauvais fait-divers ?... Une paysanne... Un bonnet ensanglanté ?... Mais c'est un drame des plus ordinaires ?...

— Mon Dieu, Madame, je reconnais que le vulgaire bonnet d'une vulgaire paysanne ne mérite guère d'intéresser une élégante société comme celle-ci ; mais cette paysanne était la sœur de lait de M. le baron de Kermeric ; M. le baron de Kermeric l'aimait, dit-on, beaucoup, et il fut très affecté par sa mort. C'est à ce titre que j'ai pensé que mon histoire l'intéresserait...

— Mais elle n'est pas morte, le moins du monde, Monsieur ! déclara fortement Kermeric, à peu près redevenu maître de lui. On vous a inexactement renseigné.

Il s'avança jusqu'à l'écroulement de pierres ; et, montrant une large touffe de goémons que découvrait l'eau de mer :

— Je vais compléter votre histoire, Monsieur Champagney ; car, si tristes que soient pour moi ces souvenirs, et je m'étonne même qu'un homme aussi délicat que vous les ait éveilés, ces demoiselles ne me pardonneraient pas de ne pas leur donner mon explication, puisque vous m'avez mis en cause. C'est ici, en effet, un peu au-dessus des goémons que je ramassai moi-même le bonnet de cette pauvre fille, devenue subitement folle, parce que je lui avais porté la certitude de son fiancé, un matelot de Saint-Cast, naufragé en même temps que moi, était mort en Australie.

— Ah !... bien, fit Guy. Je me rappelle que grand-père m'a parlé quelquefois de cette lamentable histoire ! Une pauvre fille qui se montra au moment de votre mariage, père, qu'on dut enfermer et qui s'échappa ?

— C'est cela, mon enfant. Nous pensions qu'elle s'était précipitée dans l'Arguenon, à la marée haute, et que le flot l'avait entraînée. Il paraît que non, puisque nous la revîmes, le jour de mon mariage, folle à lier ; et elle s'enfuit de nouveau, emportant l'enfant né d'elle et de ce matelot et que ta mère avait eu la bonté de recueillir. Depuis cette époque, nous n'en eûmes plus de nouvelles... Et, à moins que M. Champagney ne soit en mesure de nous en donner ?

Oh ! comme Claude, devant ce défi, eut l'envie de frapper le misérable, de le démasquer devant tous, de lui crier son imposture !... Mais Guy était là, Guy qui n'avait rien fait pour être puni, Guy aimé par Ninie. Il devait avoir pitié de lui, pitié de sa fille. Il ne pouvait écraser l'infâme que secrètement. Les enfants ne sont pas responsables des fautes des parents.

Il se contenta de répondre :

— Et d'où diable, aurais-je eu de leurs nouvelles ?

— Je pensais, Monsieur, puisque nous sommes dans le domaine des hypothèses, des fantaisies, que vous aviez peut-être été mêlé à leur histoire ?

Claude ne répliqua pas d'abord. Il baissa la tête vers les pierres, rongées par les touffes de goémon. Puis, se redressant, de la main, comme font les peintres rappelant une ligne, il décrivit, dans les airs, le dessin de l'ogive.

— Oui, c'était bien ici ! affirma-t-il, je vois encore mon yacht, là-bas, dans le chenal de l'Arguenon, la silhouette de femme...

*(A suivre)* PIERRE SALES.